

Québec, le 20 décembre 2019

PAR COURREIL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-297

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir les documents suivants :

- le taux d'obtention d'un DEC, par secteur d'études, préuniversitaire et technique, en durée prévue de 2013 à 2018 et deux ans après la durée prévue, de 2013 à 2016;
- le taux d'obtention d'un DEC, tout secteur d'études confondu, en durée prévue de 2013 à 2018 et deux ans après la durée prévue, de 2013 à 2016.

Vous trouverez ci-joint les données disponibles au Ministère. D'autres informations concernant la sanction collégiale sont disponibles sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec à l'adresse suivante :

http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER59JHIJ17-4575950545349`5S&p_lang=1&p_m_o=MEES&p_id_ss_domn=1098&p_id_raprt=3418

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 2

**Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales chez les nouveaux inscrits au collégial,
aux trimestres d'automne de 2005 à 2015, à l'enseignement ordinaire,
par type de formation des programmes de DEC,
Données pour l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales)**

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2018 (Réf. : dES191202_FichesNI_TypForTousReseaux_V2018.xlsx).

Le fichier comprend deux onglets :

1. La présentation du contenu du fichier;
2. Les données de l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales);

Les résultats portent sur chaque programme de DEC offert depuis l'automne 1993. Ils concernent les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne. Les données sont présentées pour l'ensemble de la population des nouveaux inscrits au collégial.

Les onglets sont situés en bas, à la gauche de la barre de défilement horizontal. Pour se déplacer d'un onglet à l'autre, il suffit de cliquer sur celui qu'on désire.

Pour obtenir l'information désirée, activez l'utilitaire « Filtre ». Dans un premier temps, vous devez sélectionner toute la zone de données de la feuille, incluant les titres des champs d'information inscrits à la ligne 15. La plage de données s'étend de la cellule A15 jusqu'à la dernière cellule, en bas, à l'extrême droite. Une fois la plage de données identifiée, activez l'utilitaire « Filtre » en sélectionnant la commande « Filtre » du menu « Données ». Des flèches pointant vers le bas apparaissent alors à la droite de chaque titre des champs d'information de la ligne 15. Pour sélectionner une information, par exemple l'ensemble des nouveaux inscrits sans distinction de sexe, cliquez sur la flèche pointant vers le bas du champ d'information. Une liste apparaît, il suffit alors de sélectionner la valeur désirée (par exemple, Total). Pour voir la totalité des valeurs possibles d'un champ, utilisez la barre de défilement vertical à droite de la liste.

Les nouveaux inscrits au collégial

Les étudiants retenus dans cette catégorie ont la caractéristique commune d'avoir commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne. La majorité des nouveaux inscrits au collégial étaient au secondaire au cours de l'année scolaire précédente. Par exemple, près de 89 pour cent des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2017, à l'enseignement ordinaire, dans les programmes de DEC avaient obtenu une sanction des études secondaires au cours de l'année scolaire qui précède leur entrée au collégial (2016-2017).

Par ailleurs, on notera qu'à partir de l'automne 2004 (date à partir de laquelle les collèges transmettent de l'information permettant d'identifier ces étudiants), sont exclues de la population observée les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit d'exercice professionnel au Québec.

Notes des tableaux

1. Il s'agit du type de formation du programme de DEC à la première inscription au collégial.
2. La cohorte est désignée par le trimestre d'automne de l'année de la première inscription au collégial.
3. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Bien que la notion de durée prévue des études ne s'applique pas aux cheminements en accueil ou en transition, on indique le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales enregistré 3 ans après le début des études collégiales. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. Si un étudiant a obtenu plus d'une sanction des études à une même année-session, on privilégie le diplôme d'études collégiales (DEC) effectivement émis. Les données sur les AEC décernées par les collèges peuvent être incomplètes, car la transmission de cette information au Ministère n'est pas obligatoire pour les étudiants qui étaient inscrits dans un programme d'AEC avant le trimestre d'hiver 2000. Les données sur les sanctions des études collégiales obtenues au cours de la dernière année scolaire peuvent être incomplètes.

Les étudiants de la cohorte sont répartis selon les catégories suivantes :

Taux d'obtention d'un DEC

Taux d'obtention d'une AEC

4. Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales.

Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. Si un étudiant a obtenu plus d'une sanction des études à une même année-session, on privilégie le diplôme d'études collégiales (DEC) effectivement émis. Les données sur les AEC décernées par les collèges peuvent être incomplètes, car la transmission de cette information au Ministère n'est pas obligatoire pour les étudiants qui étaient inscrits dans un programme d'AEC avant le trimestre d'hiver 2000.

Les taux d'obtention d'un DEC et d'une AEC sont cumulatifs d'une période d'observation à la suivante.

Les données sur les sanctions des études collégiales obtenues au cours de la dernière année scolaire peuvent être incomplètes.

Les étudiants de la cohorte sont répartis selon les catégories suivantes :

Taux d'obtention d'un DEC

Taux d'obtention d'une AEC

5. Pour chacune des périodes d'observation (durée prévue, deux ans après), la mesure indique le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales chez les nouveaux inscrits au collégial, aux trimestres d'automne de 2005 à 2015, à l'enseignement ordinaire, par type de formation des programmes de DEC.

Données pour l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales)

Les notes explicatives sont présentées à l'onglet Présentation.

Pour trier les données ou en extraire à l'aide d'un filtre, sélectionnez la zone de travail de la cellule A15 jusqu'à la dernière cellule à l'extrémité droite.

Réseau	Type de formation ¹	Sexe	Cohorte ² Automne	Nouveaux inscrits au collégial	Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales au cours de la durée prévue des études ³		Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue des études ⁴		Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC + AEC) ⁵	
					Taux d'obtention d'un DEC	Taux d'obtention d'une AEC	Taux d'obtention d'un DEC	Taux d'obtention d'une AEC	Durée prévue	2 ans après la durée prévue
Réseau	Type de form.	Sexe	Cohorte	Nbr. N.I.	DEC Dur.Pré. Total (%)	AEC Dur.Pré. Total (%)	DEC Dur.Pré.+ 2 Total (%)	AEC Dur.Pré.+ 2 Total (%)	DEC + AEC Dur.Pré. (%)	DEC + AEC Dur.Pré.+ 2 (%)
Tous	Préuniversitaire	Total	2005	29 573	43,1	0,2	70,9	0,9	43,3	71,7
Tous	Préuniversitaire	Total	2006	31 529	41,6	0,3	70,2	1,0	41,8	71,2
Tous	Préuniversitaire	Total	2007	33 857	40,3	0,3	69,5	1,1	40,6	70,6
Tous	Préuniversitaire	Total	2008	34 501	41,2	0,2	69,4	0,9	41,3	70,3
Tous	Préuniversitaire	Total	2009	33 902	40,2	0,2	69,4	0,9	40,4	70,3
Tous	Préuniversitaire	Total	2010	34 264	37,8	0,1	69,3	0,8	37,9	70,1
Tous	Préuniversitaire	Total	2011	33 880	38,5	0,1	70,1	0,8	38,6	70,9
Tous	Préuniversitaire	Total	2012	33 703	39,5	0,2	70,8	0,8	39,7	71,6
Tous	Préuniversitaire	Total	2013	33 312	38,7	0,1	71,1	0,8	38,9	71,9
Tous	Préuniversitaire	Total	2014	32 658	38,2	0,2			38,3	
Tous	Préuniversitaire	Total	2015	31 713	37,8	0,1			37,9	
Tous	Technique	Total	2005	13 691	36,1	1,1	58,8	2,2	37,3	61,0
Tous	Technique	Total	2006	13 887	36,3	1,1	60,1	2,3	37,4	62,4
Tous	Technique	Total	2007	14 936	36,6	1,1	60,4	2,4	37,8	62,8
Tous	Technique	Total	2008	15 410	36,4	0,9	60,4	2,0	37,3	62,4
Tous	Technique	Total	2009	15 442	35,4	0,9	60,8	1,8	36,3	62,5
Tous	Technique	Total	2010	16 428	34,8	0,9	59,9	2,1	35,7	62,0
Tous	Technique	Total	2011	16 579	34,8	1,0	59,2	1,9	35,8	61,2
Tous	Technique	Total	2012	16 510	36,1	0,9	60,5	2,1	37,0	62,5
Tous	Technique	Total	2013	16 359	35,5	0,8			36,2	
Tous	Technique	Total	2014	16 231	35,3	0,6			35,9	
Tous	Technique	Total	2015	15 830						
Tous	Accueil ou transition	Total	2005	4 671	13,4	1,0	39,4	2,7	14,4	42,2
Tous	Accueil ou transition	Total	2006	5 563	13,0	1,7	38,7	3,1	14,7	41,8
Tous	Accueil ou transition	Total	2007	6 566	12,0	1,6	35,8	3,3	13,6	39,1
Tous	Accueil ou transition	Total	2008	7 363	11,5	1,2	35,7	2,9	12,8	38,6
Tous	Accueil ou transition	Total	2009	7 840	9,4	1,2	34,0	2,9	10,7	36,9
Tous	Accueil ou transition	Total	2010	7 113	9,7	1,6	33,4	3,2	11,3	36,6
Tous	Accueil ou transition	Total	2011	7 009	10,0	1,2	34,1	2,8	11,2	36,9
Tous	Accueil ou transition	Total	2012	6 853	10,6	1,1	35,8	2,8	11,7	38,5
Tous	Accueil ou transition	Total	2013	6 773	9,9	1,4			11,2	
Tous	Accueil ou transition	Total	2014	7 288	10,9	0,9			11,8	
Tous	Accueil ou transition	Total	2015	7 215						
Tous	Total	Total	2005	47 935	38,2	0,5	64,4	1,4	38,7	65,8
Tous	Total	Total	2006	50 979	37,0	0,6	64,0	1,6	37,7	65,6
Tous	Total	Total	2007	55 359	36,0	0,7	63,1	1,7	36,6	64,8
Tous	Total	Total	2008	57 274	36,1	0,5	62,6	1,4	36,6	64,1
Tous	Total	Total	2009	57 184	34,7	0,5	62,2	1,4	35,2	63,6
Tous	Total	Total	2010	57 805	33,5	0,5	62,2	1,5	34,0	63,7

Réseau	Type de formation ¹	Sexe	Cohorte ² Automne	Nouveaux inscrits au collégial	Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales au cours de la durée prévue des études ³		Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue des études ⁴		Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC + AEC) ⁵	
					Taux d'obtention d'un DEC	Taux d'obtention d'une AEC	Taux d'obtention d'un DEC	Taux d'obtention d'une AEC	Durée prévue	2 ans après la durée prévue
Réseau	Type de form.	Sexe	Cohorte	Nbr. N.I.	DEC Dur.Pré. Total (%)	AEC Dur.Pré. Total (%)	DEC Dur.Pré.+ 2 Total (%)	AEC Dur.Pré.+ 2 Total (%)	DEC + AEC Dur.Pré. (%)	DEC + AEC Dur.Pré.+ 2 (%)
Tous	Total	Total	2011	57 468	33,9	0,5	62,6	1,4	34,4	64,0
Tous	Total	Total	2012	57 066	35,0	0,5	63,6	1,4	35,5	65,0
Tous	Total	Total	2013	56 444	34,3	0,5			34,8	
Tous	Total	Total	2014	56 177	33,8	0,4			34,2	
Tous	Total	Total	2015	54 758						

**Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales chez les nouveaux inscrits au collégial,
aux trimestres d'automne de 2005 à 2015, à l'enseignement ordinaire,
par type de formation des programmes de DEC,
Données pour l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales)**

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2018 (Réf. : dES191202_FichesNI_TypForTousReseaux_V2018.xlsx).

Le fichier comprend deux onglets :

1. La présentation du contenu du fichier;
2. Les données de l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales);

Les résultats portent sur chaque programme de DEC offert depuis l'automne 1993. Ils concernent les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne. Les données sont présentées pour l'ensemble de la population des nouveaux inscrits au collégial.

Les nouveaux inscrits au collégial

Les étudiants retenus dans cette catégorie ont la caractéristique commune d'avoir commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne. La majorité des nouveaux inscrits au collégial étaient au secondaire au cours de l'année scolaire précédente. Par exemple, près de 89 pour cent des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2017, à l'enseignement ordinaire, dans les programmes de DEC avaient obtenu une sanction des études secondaires au cours de l'année scolaire qui précède leur entrée au collégial (2016-2017).

Par ailleurs, on notera qu'à partir de l'automne 2004 (date à partir de laquelle les collèges transmettent de l'information permettant d'identifier ces étudiants), sont exclues de la population observée les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit d'exercice professionnel au Québec.

Notes des tableaux

1. Il s'agit du type de formation du programme de DEC à la première inscription au collégial.
2. La cohorte est désignée par le trimestre d'automne de l'année de la première inscription au collégial.
3. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Bien que la notion de durée prévue des études ne s'applique pas aux cheminements en accueil ou en transition, on indique le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales enregistré 3 ans après le début des études collégiales. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. Si un étudiant a obtenu plus d'une sanction des études à une même année-session, on privilégie le diplôme d'études collégiales (DEC) effectivement émis. Les données sur les AEC décernées par les collèges peuvent être incomplètes, car la transmission de cette information au Ministère n'est pas obligatoire pour les étudiants qui étaient inscrits dans un programme d'AEC avant le trimestre d'hiver 2000. Les données sur les sanctions des études collégiales obtenues au cours de la dernière année scolaire peuvent être incomplètes. Les étudiants de la cohorte sont répartis selon les catégories suivantes :

<u>Taux d'obtention d'un DEC</u>	<u>Taux d'obtention d'une AEC</u>
----------------------------------	-----------------------------------

4. Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales.

Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. Si un étudiant a obtenu plus d'une sanction des études à une même année-session, on privilégie le diplôme d'études collégiales (DEC) effectivement émis. Les données sur les AEC décernées par les collèges peuvent être incomplètes, car la transmission de cette information au Ministère n'est pas obligatoire pour les étudiants qui étaient inscrits dans un programme d'AEC avant le trimestre d'hiver 2000.

Les taux d'obtention d'un DEC et d'une AEC sont cumulatifs d'une période d'observation à la suivante.

Les données sur les sanctions des études collégiales obtenues au cours de la dernière année scolaire peuvent être incomplètes.

Les étudiants de la cohorte sont répartis selon les catégories suivantes :

Taux d'obtention d'un DEC

Taux d'obtention d'une AEC

5. Pour chacune des périodes d'observation (durée prévue, deux ans après), la mesure indique le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales chez les nouveaux inscrits au collégial, aux trimestres d'automne de 2005 à 2015, à l'enseignement ordinaire, par type de formation des programmes de DEC, Données pour l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales)

Réseau	Type de formation ¹	Sexe	Cohorte ² Automne	Nouveaux inscrits au collégial	Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales au cours de la durée prévue des études ³		Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue des études ⁴		Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC + AEC) ⁵	
					Taux d'obtention d'un DEC	Taux d'obtention d'une AEC	Taux d'obtention d'un DEC	Taux d'obtention d'une AEC	Durée prévue	2 ans après la durée prévue
Réseau	Type de form	Sexe	Cohorte	Nbr N I	DEC Dur Pré Total (%)	AEC Dur Pré Total (%)	DEC Dur Pré + 2 Total (%)	AEC Dur Pré + 2 Total (%)	DEC + AEC Dur Pré (%)	DEC + AEC Dur Pré + 2 (%)
Tous	Préuniversitaire	Total	2005	29 573	43,1	0,2	70,9	0,9	43,3	71,7
Tous	Préuniversitaire	Total	2006	31 529	41,6	0,3	70,2	1,0	41,8	71,2
Tous	Préuniversitaire	Total	2007	33 857	40,3	0,3	69,5	1,1	40,6	70,6
Tous	Préuniversitaire	Total	2008	34 501	41,2	0,2	69,4	0,9	41,3	70,3
Tous	Préuniversitaire	Total	2009	33 902	40,2	0,2	69,4	0,9	40,4	70,3
Tous	Préuniversitaire	Total	2010	34 264	37,8	0,1	69,3	0,8	37,9	70,1
Tous	Préuniversitaire	Total	2011	33 880	38,5	0,1	70,1	0,8	38,6	70,9
Tous	Préuniversitaire	Total	2012	33 703	39,5	0,2	70,8	0,8	39,7	71,6
Tous	Préuniversitaire	Total	2013	33 312	38,7	0,1	71,1	0,8	38,9	71,9
Tous	Préuniversitaire	Total	2014	32 658	38,2	0,2			38,3	
Tous	Préuniversitaire	Total	2015	31 713	37,8	0,1			37,9	
Tous	Technique	Total	2005	13 691	36,1	1,1	58,8	2,2	37,3	61,0
Tous	Technique	Total	2006	13 887	36,3	1,1	60,1	2,3	37,4	62,4
Tous	Technique	Total	2007	14 936	36,6	1,1	60,4	2,4	37,8	62,8
Tous	Technique	Total	2008	15 410	36,4	0,9	60,4	2,0	37,3	62,4
Tous	Technique	Total	2009	15 442	35,4	0,9	60,8	1,8	36,3	62,5
Tous	Technique	Total	2010	16 428	34,8	0,9	59,9	2,1	35,7	62,0
Tous	Technique	Total	2011	16 579	34,8	1,0	59,2	1,9	35,8	61,2
Tous	Technique	Total	2012	16 510	36,1	0,9	60,5	2,1	37,0	62,5
Tous	Technique	Total	2013	16 359	35,5	0,8			36,2	
Tous	Technique	Total	2014	16 231	35,3	0,6			35,9	
Tous	Technique	Total	2015	15 830						
Tous	Accueil ou transition	Total	2005	4 671	13,4	1,0	39,4	2,7	14,4	42,2
Tous	Accueil ou transition	Total	2006	5 563	13,0	1,7	38,7	3,1	14,7	41,8
Tous	Accueil ou transition	Total	2007	6 566	12,0	1,6	35,8	3,3	13,6	39,1
Tous	Accueil ou transition	Total	2008	7 363	11,5	1,2	35,7	2,9	12,8	38,6
Tous	Accueil ou transition	Total	2009	7 840	9,4	1,2	34,0	2,9	10,7	36,9
Tous	Accueil ou transition	Total	2010	7 113	9,7	1,6	33,4	3,2	11,3	36,6
Tous	Accueil ou transition	Total	2011	7 009	10,0	1,2	34,1	2,8	11,2	36,9
Tous	Accueil ou transition	Total	2012	6 853	10,6	1,1	35,8	2,8	11,7	38,5
Tous	Accueil ou transition	Total	2013	6 773	9,9	1,4			11,2	
Tous	Accueil ou transition	Total	2014	7 288	10,9	0,9			11,8	
Tous	Accueil ou transition	Total	2015	7 215						
Tous	Total	Total	2005	47 935	38,2	0,5	64,4	1,4	38,7	65,8
Tous	Total	Total	2006	50 979	37,0	0,6	64,0	1,6	37,7	65,6
Tous	Total	Total	2007	55 359	36,0	0,7	63,1	1,7	36,6	64,8
Tous	Total	Total	2008	57 274	36,1	0,5	62,6	1,4	36,6	64,1
Tous	Total	Total	2009	57 184	34,7	0,5	62,2	1,4	35,2	63,6
Tous	Total	Total	2010	57 805	33,5	0,5	62,2	1,5	34,0	63,7

Réseau	Type de formation ¹	Sexe	Cohorte ² Automne	Nouveaux inscrits au collégial	Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales au cours de la durée prévue des études ³		Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue des études ⁴		Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC + AEC) ⁵	
					Taux d'obtention d'un DEC	Taux d'obtention d'une AEC	Taux d'obtention d'un DEC	Taux d'obtention d'une AEC	Durée prévue	2 ans après la durée prévue
Réseau	Type de form	Sexe	Cohorte	Nbr N I	DEC Dur Pré Total (%)	AEC Dur Pré Total (%)	DEC Dur Pré + 2 Total (%)	AEC Dur Pré + 2 Total (%)	DEC + AEC Dur Pré (%)	DEC + AEC Dur Pré + 2 (%)
Tous	Total	Total	2011	57 468	33,9	0,5	62,6	1,4	34,4	64,0
Tous	Total	Total	2012	57 066	35,0	0,5	63,6	1,4	35,5	65,0
Tous	Total	Total	2013	56 444	34,3	0,5			34,8	
Tous	Total	Total	2014	56 177	33,8	0,4			34,2	
Tous	Total	Total	2015	54 758						

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).